



Appel de candidatures du village de Grande-Entrée

pour siéger à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des candidatures pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE), plus précisément pour pourvoir le poste assigné au village de Grande-Entrée.

Ci-joint les renseignements importants à prendre en considération lors du dépôt d'une candidature.

Description du rôle et mandat des membres du comité

Le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toute question concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ainsi qu'à l'égard de toute question relative à l'environnement.

Le comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure, toute demande relative aux usages conditionnels ainsi que toute demande de permis ou de certificat assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément aux articles 145.7 et 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Des avis pourront également être formulés pour toute question relative à l'urbanisme prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Composition du comité

Le comité est composé d'un (1) membre désigné par le conseil, lequel agit comme président du comité, et de six (6) résidents propriétaires ou occupants d'un immeuble sur le territoire de la municipalité provenant des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée (1), L'Île-du-Havre-Aubert (1), L'Étang-du-Nord (1), Grande-Entrée (1), Havre-aux-Maisons (1) et Fatima (1).

Durée du mandat et fréquence des rencontres

La durée du mandat est de 4 ans et celui-ci est renouvelable. Les rencontres se tiennent généralement une fois par mois, en fonction du nombre de demandes, le jour qui convient aux membres selon leur disponibilité.

Formulaire de mise en candidature

Dans le cadre de la présente, toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit résider dans le village de Grande-Entrée.

Le formulaire de mise en candidature est accessible à partir du site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca sous les onglets : *Affaires municipales – Avis publics – Formulaire de mise en candidature – CCUE* ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture.

Le formulaire doit être rempli et transmis à l'attention du Service du greffe, au plus tard le 21 mai 2026, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Par courriel : greffe@muniles.ca

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 24 avril 2026

Alexandra Vigneau, greffière